



Réseau Grand Ouest :
42^{ième} séminaire radioprotection

La Radioprotection en Nouvelle Calédonie particularités, différences

ALBÉRIC SOLLIER

12/06/2025

Radioprotection en Nouvelle Calédonie

- ▶ **Présentation de la Nouvelle Calédonie**
- ▶ **2010 – 2016 : la relance**
- ▶ **2016 -2024 : les mises en œuvre**
- ▶ **Depuis 2024**

Présentation Nouvelle Calédonie

- ▶ Paris : 16 800 km; Polynésie Française : 4 600 km
- ▶ Australie : 1200 km; Nouvelle Zélande 1 400 km
- ▶ 18 575 km² (nord-sud : 400 km, est-ouest 60 km)
 - en comparaison : Corse 8 722 km²
 - Normandie 30 100 km²
 - Guyane 83 856 km²
- ▶ ≈ 270 000 habitants (Nouméa : 94 000
 - Grand Nouméa : 180 000)
 - en comparaison : La réunion : 880 000
 - la Guadeloupe : 380 000
 - polynésie française : 306 000



Présentation Nouvelle Calédonie

- Collectivité d'Outre Mer (COM) ≠ Département d'Outre Mer
 - Régime d'autonomie, de compétences propres
 - Institutions définies par la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999

3 provinces :

Province Nord

Province Sud

Province des îles



Présentation Nouvelle Calédonie

- ▶ Législation locale : JO NC
 - Congrès équivalent à l'assemblée nationale
 - Gouvernement :
 - Détermine les politiques
 - Proposition de loi avec le congrès
- ▶ Monnaie locale : Franc Pacifique (XPF)
- ▶ Gestions locales dans la plupart des domaines
 - (ex: économie, travail, santé,...)



Présentation Nouvelle Calédonie

► Domaine Radioprotection :

- Législation en vigueur :
 - délibération n°547 du 25 janvier **1995**
 - PCR
 - Classification travailleur
 - limites d'exposition
 - contrôle

ASN non compétente sur le territoire calédonien

Délibération n° 547 du 25 janvier 1995 relative à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants

Historique :

Créé par :	Délibération n° 547 du 25 janvier 1995 relative à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants.	JONC du 21 mars 1995 Page 829
	Rectificatif	JONC du 18 juin 1996 Page 1906
Modifié par :	Loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.	JONC 24 mars 1999 Page 1182

Textes d'application :

Arrêté n° 3169-T du 10 août 1995 définissant les méthodes de contrôle prévues par la délibération n°547 du 25 janvier 1995 relative à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants	JONC du 29 août 1995 Page 2562
Arrêté n° 3173-T du 10 août 1995 relatif à l'application de l'article 10-III de la délibération n°547 du 25 janvier 1995 [...]	JONC du 29 août 1995 Page 2583
Arrêté n° 3165-T du 10 août 1995 relatif à l'application de l'article 10 de la délibération n° 547 du 25 janvier 1995 [...].	JONC du 29 août 1995 Page 2551

TITRE I - Champ d'application et définition.....art. 1^{er} et 2

TITRE II - Classification des travailleurs - Limites d'exposition professionnelles

Chapitre I - Classification des travailleurs..... art. 3
Chapitre II - Principes généraux de protectionart. 4 à 8

2010 – 2016 : la relance

- ▶ Contenu de la délibération de 1995 obsolète
 - Valeurs des limites d'exposition
 - Zonage
 - Contrôles
 - Déclaration / autorisation

MAIS => compétences non présentes sur le territoire

- ▶ Recours au niveau national
 - Coopération avec l'ASN

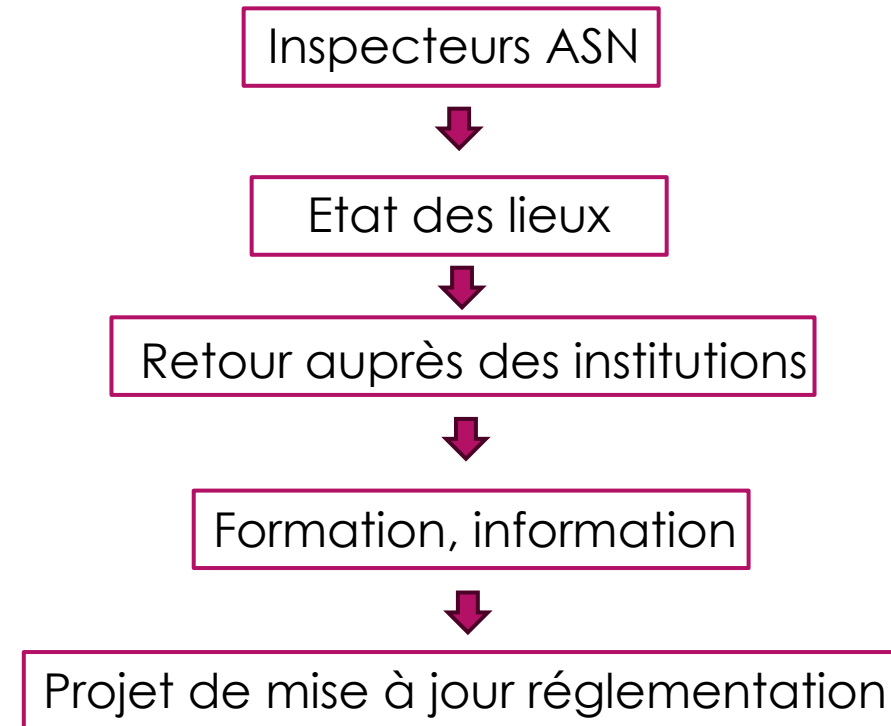


L'ASNR en région > ... > Actualités de votre région > L'ASN poursuit sa coopération avec la ..

Radioprotection dans les collectivités d'outre-mer : l'ASN poursuit sa coopération avec la Polynésie française et réalise une première mission en Nouvelle-Calédonie

2010 – 2016 : la relance

- ▶ Campagnes d'inspection depuis 2013 :
 - Domaine médical
 - Domaine industriel
 - Domaine recherche
 - Retour auprès des commissions du congrès
- ▶ Groupes de travail :
 - Projet d'évolution des textes

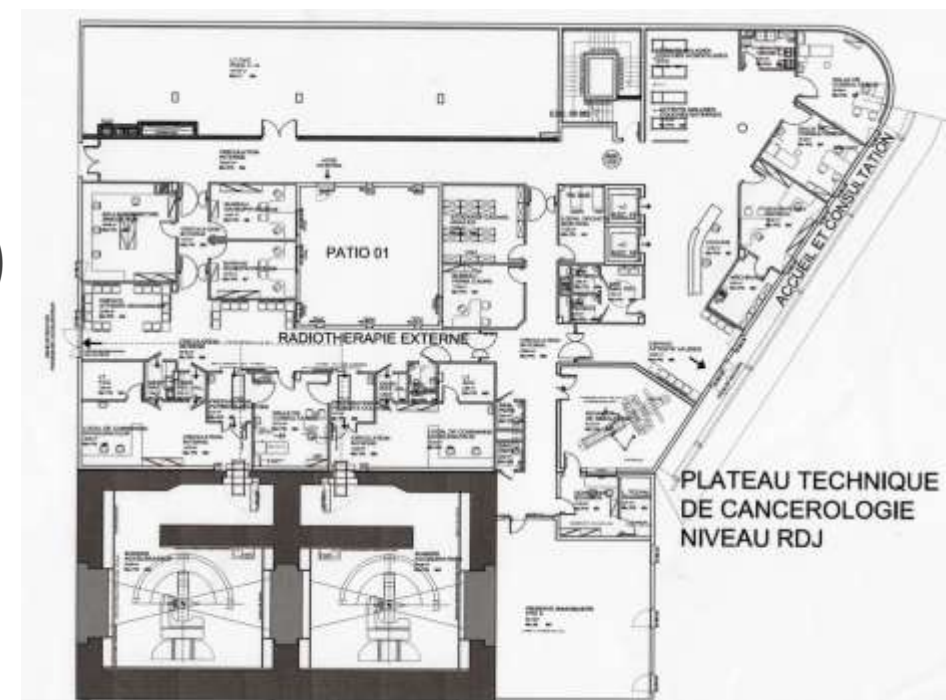


2010 – 2016 : la relance

- ▶ Direction du Travail et de l'Emploi de Nouvelle Calédonie (DTE NC)
 - Radioprotection travailleur
- ▶ Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS)
 - Secteur santé/médical
- ▶ Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de Nouvelle Calédonie (DIMENC)
 - Secteur industrie
- ▶ Direction des Infrastructures, Topographie et Transports Terrestres (DITTT)
 - Transport matière radioactive

2010 – 2016 : la relance

- ▶ 2016 : Médipôle
 - Centralisation des centres hospitaliers publics :
 - Centre Hospitalier Territorial (CHT)
 - Structures public-privé
- ▶ Centre de Radiothérapie de Nouvelle Calédonie (CRNC)
 - Nouvelle discipline sur le territoire :
 - 1^{er} Physicien Médical et 1^{er} PCR dédié
 - 1^{er} LINACs
 - Ouverture selon critères métropoles



2016 -2024 : les mises en œuvre

- CRNC : cohabitations législatives
 - Délibération n°547 du 25 janvier 1995
 - Législation locale à respecter
 - Code du travail de Nouvelle Calédonie
 - Législation française métropole
 - Radioprotection travailleur et radioprotection patient
 - Décisions ASN et ANSM
 - Code du travail
 - Code de santé publique
 - Formations



2016 -2024 : les mises en œuvre

► Missions radioprotection :

- Centre Hospitalier Territorial : 17 générateurs (scanners, tables, amplis, mobiles, panoramique, rétroalvéolaire)
- Centre Hospitalier Nord : 3 sites, 8 générateurs (scanner, tables, ampli)
- Cliniques Kuindu Magnin : 7 générateurs (scanners, amplis)
- CAFAT CMS Rivière Salée : 8 générateurs (tables, panoramique, rétroalv)
- Province Nord : 12 sites, 14 générateurs (tables, rétroalv)
- Mutuelle du Nickel : 5 sites, 10 générateurs (panoramiques, rétroalv)



2016 -2024 : les mises en œuvre

- Développement
 - Industrie
 - Vétérinaire
 - Etude Radon (IRSN Nouvelle Calédonie catégorie 3)
 - Centre radiologie Medcity
 - Curiethérapie
 - Haut débit de dose (370 GBq)
 - Adaptation des bunkers de radiothérapie



2016 -2024 : les mises en œuvre

► Association radioprotection

- Création de l'association de radioprotection régionale :
 - Association de Radioprection du Pacifique (ARP)
 - Regroupe les PCR du territoire des différents secteurs
 - Adhésion de PCR de polynésie
- Fédérer les acteurs de la radioprotection
- Rôle consultatif et diffusion de la culture radioprotection
 - Auprès des institutions
 - Auprès des professionnels concernés
- Intégration à la CoRPAR
 - Échanges avec les autres réseaux



2016 -2024 : les mises en œuvre

► Evolution législative

- Modification du texte existant avec :
 - Les institutions
 - Les professionnels
 - L'ARP
- Projet de la DTE :
 - Autonomie complète de la radioprotection
 - Formation locale basée sur les exigences métropolitaines
 - Partenariat INSTN
 - Adaptation à un territoire de 270 000 habitants
 - Création d'une ASN locale

Depuis 2024

- ▶ Mai 2024 : Emeutes
- ▶ Etat d'urgence
- ▶ Couvre feu
- ▶ confinement
- ▶ Aéroport fermé pendant 2 mois
- ▶ Aucun accès au médipôle plusieurs semaines
- ▶ Transport du personnel en navettes sécurisées



Nouméa, le 16 mai 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

POINT DE SITUATION SUR LES GRAVES TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Après une troisième nuit marquée par des affrontements en Nouvelle-Calédonie, le Président de la République a décrété le 15 mai 2024, l'état d'urgence à effet immédiat sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre de cet état d'urgence, cinq assignations à résidence ont été prononcées par le ministre de l'Intérieur et des outre-mer à l'encontre de commanditaires présumés de ces violents troubles à l'ordre public.

Des mesures de perquisitions administratives seront également prises dans les prochaines heures.

Des moyens importants continuent à être mis en œuvre par l'État pour rétablir l'ordre et assurer la protection de la population.

Ainsi, un pont aérien entre l'hexagone et le territoire va permettre d'acheminer rapidement des renforts de sécurité intérieure, de sécurité civile et militaires mais aussi du matériel permettant d'assurer la prise en compte des besoins essentiels de la population.

Louis Le Franc, haut-commissaire de la République, adresse ses plus sincères condoléances à la famille et à l'ensemble des militaires de la gendarmerie nationale suite au décès d'un jeune gendarme mobile décédé hier sur la commune du Mont-Dore.

Il salue l'engagement et le professionnalisme des forces de l'ordre qui font l'objet d'attaques : 64 gendarmes et policiers ont été blessés. Près de 200 émeutiers ont été interpellés.

Trois personnes sont décédées en lien avec les émeutes. Le haut-commissaire adresse également ses plus sincères condoléances à leurs proches et familles.

Sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et des outre-mer, le haut-commissaire est déterminé à rétablir rapidement l'ordre public et à engager l'ensemble des mesures nécessaires à la protection de la population calédonienne.

Le haut-commissaire appelle de nouveau la population à restreindre les déplacements au strict nécessaire.

Contact presse
Bureau de la communication interministérielle

Tel : (+687) 81 51 17 - Corinne WALDIER
Mail : corinne.waldier@nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

1 rue du Maréchal FOCY, BP 03,
98 044 Nouméa Cedex

Depuis 2024

- ▶ Interdiction transport de sources (jusqu'à fin 2024)
 - Sécurité non assurée
- ▶ Destruction de structures : CAFAT Rivière salée
- ▶ Sites inaccessibles
- ▶ Arrêt de l'activité de curiethérapie
 - Pas de source
 - Plus de remboursement

Depuis 2024

- ▶ Projet autonomie en radioprotection à l'arrêt complet
 - Priorités sur d'autres secteurs
 - Financement défaillant
 - Professionnels qui se sentent moins concernés
 - Recul de la culture radioprotection (exemple : ordre des dentistes)
 - Problème de ressources humaines
 - Départ à la retraite
 - Départ du territoire

Bilan

- ▶ Nouvelle Calédonie = Collectivité d'outremer
 - Législation propre
 - Différences notables
 - DTE + DASS = ASN
 - Amélioration continue depuis 2010
 - Volonté d'évolution réglementaire
 - Nombreuses mises en œuvre concrètes

Bilan

- ▶ Emeutes de mai 2024
 - Coup d'arrêt immense
 - Certaines zones géographiques toujours pas accessibles
 - Retour en arrière sur de nombreux points
 - Arrêts des projets

- ▶ Mai 2025 : aucun signe d'amélioration
 - Contexte toujours pas favorable

Merci pour votre attention